

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Emmanuel SEGAUX.

Procurations : Valérie GIRARD à Dominique GILLE
Michel FEUILLEBOIS à Emmanuel SEGAUX
Jacqueline PICHOT à Françoise LORNET
Jean-Pierre GILLE à Christophe FEBVRET
Dominique BOUTEILLEY BRENOT à Isabelle LENEUF

Secrétaire de séance : Damien OUDET

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18 h 30.

Compte rendu du 13 avril 2017.

Monsieur le Maire présente le compte rendu du 13/04/2017.

Aucune remarque n'est apportée.

1) Choix du devis pour les radars pédagogiques.

5 radars pédagogiques seront implantés aux 5 entrées du village

Sur la D20, « Route des Maillys » sens LES MAILLYS - TILLENAY et sens AUXONNE - TILLENAY

Sur la D31B, « Route de la Chapelle » sens VILLERS LES POTS – TILLENAY

« Grande rue » sens LES MAILLYS – TILLENAY

Sur la D110B, « Rue du quartier » sens PONT – TILLENAY

Les données enregistrées dans les deux sens de circulation nous informeront sur :

- Le nombre de véhicules
- Les vitesses d'entrée et de sortie du village
- Les plages horaires de passage des véhicules

Le but premier étant de faire respecter la limitation de vitesse à 50 km/ heure.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise I CARE avec contrat de maintenance pour un montant de 11440 € HT.

2) Choix du devis pour busages des fossés rue du Quartier et Grande Rue .

Le montant des devis dépassant 25 000€, il faut donc avoir recours à un MAPA (MARCHÉ à Procédure Adaptée)

Avec les critères suivants :

60% pour le montant du devis

20% pour la fiabilité

20% pour le délai du début des travaux

3 entreprises ont fait parvenir leur devis, des incohérences sont constatées sur les devis. M le Maire demandera aux 3 entreprises de corriger leur devis et demande le report de la délibération.

Le conseil à l'unanimité décide de reporter la délibération au prochain conseil.

3) Acceptation des travaux en limite séparative de l'emplacement réservé n°2 jouxtant l'école.

Après une rencontre sur le terrain avec la venderesse, le Maire et les 2 premiers adjoints, il a été convenu que soit monté en limite séparative un mur plein de 1,50 m surmonté d'un grillage de 50 cm. Ce terrain devant être aménagé en cours de récréation pour notre école, ce sera un gage de sécurité pour les enfants.

Le coût de cette édification étant supérieur à 10 000€, le conseil est donc appelé à se prononcer.

Le conseil accepte à 11 voix pour et 2 abstentions (Isabelle LENEUF et Dominique BOUTEILLEY-BRENOT).

4) Décision modificative.

A la demande de la perception une décision modificative est à prendre sur la reprise du résultat
Il faut porter au compte 001 : 7477,92€, au compte 1068 : 7477,92€ et au compte 002 : 616809,79€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

5) Informations.

- ✓ Publicité anticipée pour l'appartement du T3 : c'est une erreur de M le Maire qui a demandé à une tierce personne de changer le montant du loyer un peu trop tôt. Cet appartement loué, au 1^{er} juillet 2017, sera resté 7 mois inhabité, il faudra faire mieux une prochaine fois.
- ✓ Installation d'une barrière à hauteur du trottoir en face de l'issue de secours de l'école : pas d'utilité aux dires des enseignantes, il n'y a pas d'insécurité.
- ✓ Sandrine BOUCHARD (secrétaire de mairie) a donné sa démission. Elle ne fera plus partie du personnel à compter du 1^{er} juin 2017. Un recrutement est lancé pour une secrétaire de mairie à temps partiel.
- ✓ Trésorerie d'AUXONNE : Mr PRIN est remplacé à partir du 1^{er} juillet 2017 par Mme Sylvie PERNET.
- ✓ Devis ONF parcelle n°3 : le broyage et la plantation sont reportés à l'année prochaine (délai dépassé).
- ✓ Busage fossé privé et mitoyen situé entre le chemin des Montants et la Grande Rue : plusieurs propriétaires de ce fossé ont adressé un recommandé à la DDT avec copie à Mr le Maire.
- ✓ La course cycliste de Tillenay du 06/08/2017 devant accueillir 500 coureurs dans le cadre d'une confrontation internationale sera finalement organisée sur les communes de Villers les Pots et Athée.
- ✓ Le traditionnel grand prix de Tillenay (course cycliste) se déroulera le 27 /08/2017.
- ✓ Mr le Maire a transmis un courrier d'un habitant du village se plaignant du manque de débit internet au Président du Département par l'intermédiaire de notre élu cantonal Dominique GIRARD.
- ✓ RIFSEEP : tous les arrêtés ne sont pas parus. Le centre de gestion nous informe que dans l'attente, l'ancien régime doit être appliqué. Par ailleurs le comptable public n'étant pas juge de la légalité des délibérations, il ne peut suspendre le paiement.
- ✓ Branchement Gaz côté Eglise : le coût sera de 631€ TTC.
- ✓ Salle ERL : le permis de construire a été déposé le 05 mai 2017.
- ✓ Inscriptions à l'école : inscriptions préalables en mairie se munir du livret de famille.
- ✓ NAP : Point d'interrogation pour la prochaine rentrée scolaire.

6) Question diverse

Aucune question

La séance est levée à 20h05